

Règlement intérieur des activités de loisirs d'Equinoxe

Différentes activités de loisirs sont proposées au centre social Equinoxe dans l'objectif de créer des espaces de convivialité, d'accueil, de rencontres et d'échanges, dans le cadre des actions collectives familles.

Elles sont ouvertes à tous les adultes larichois ou non, dans la limite des places disponibles, et organisées par Equinoxe dont la gestion relève du centre communal d'action sociale de La Riche.

Les usagers fréquentant ces activités doivent se conformer au présent règlement mais aussi au règlement intérieur du centre social.

ARTICLE 1- Inscription

L'inscription à une activité de loisirs à Equinoxe suppose de s'engager à une régularité de fréquentation.

Les ateliers sont prévus par cycle de 10 séances. Par conséquent, l'inscription a lieu pour la période correspondante et implique l'achat d'une carte forfaitaire de 10 séances, au moment de l'inscription. **Elle est utilisable pour la durée communiquée, lors de l'inscription.**

L'absence de l'utilisateur ne donne lieu à aucun remboursement ni report au delà de la période fixée.

Il est possible de s'inscrire à chaque nouveau cycle, dans la limite des places disponibles et selon le planning diffusé par le centre social.

Il ne peut être acheté de séance à l'unité sauf pour un essai de l'activité ou pour compléter un cycle. Cette possibilité est étudiée par l'agent chargé des inscriptions, en fonction de la situation.

Toute inscription se fait en présentant un justificatif de domicile.

ARTICLE 2- Représentation des usagers

Les usagers sont informés que, sauf avis contraire de leur part, leurs coordonnées sont intégrées dans le fichier des usagers du centre social. Ils sont donc invités à signaler tous changements concernant leur adresse et numéro de téléphone à l'accueil.

Ils peuvent ainsi recevoir des informations sur les actions menées à Equinoxe afin d'y participer.

Ils sont, en outre, invités au conseil d'usagers du centre social 2 fois par an, afin de faire part de leurs remarques et suggestions sur les ateliers proposés et le fonctionnement du centre social en général.

Le présent règlement est remis lors de l'inscription aux activités.